



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N° 255 du 8 juillet 2016

SOMMAIRE

- **CSN du 30 juin 2016 : Votes**
- **CSN du 30 juin 2016 : Rapport introductif**
- **CSN du 30 juin 2016 – Présentation du bilan 2015**
- **Compte rendu de la CNAS du Mercredi 18 mai 2016**

CSN du 30 juin 2016 : Votes

Il y avait 55 présents au CSN :

44 mandats délibératifs et 11 mandats consultatifs

VOTES DU CSN SUR LE BILAN 2015

- Sur l'approbation des comptes 2015 : 44 Pour, 0 Contre, 0 Abstention
- Quitus à la trésorière nationale : 44 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

Renforcement de la Commission exécutive

Le CSN a voté à l'unanimité pour la candidature à la Commission Exécutive de Gilles Kaczmarek, de la Section OHP à Saint-Michel de l'Observatoire.

41 votants

41 pour, 0 abstention, 0 contre

CSN du 30 juin 2016 : Rapport introductif

Par Josiane Tack

L'Europe traverse une tourmente exceptionnelle. L'Europe de prospérité annoncée depuis un demi-siècle, n'a jamais été au rendez-vous. Elle est sous les feux des projecteurs après les résultats du 23 juin actant la sortie du Royaume Uni de l'Union Européenne. La victoire du Brexit n'est que la dernière en date des expressions du rejet suscité par les politiques d'austérité dans l'Union européenne (UE). Les classes populaires ont dit non aux politiques menées par la Commission européenne, la BCE et le FMI, avec comme bras armé la Troïka. Mais ce vote est aussi le rejet des « migrants » qui a été au cœur de la campagne des politiques les plus réactionnaires du Royaume Uni.

L'Union européenne est en train de payer les politiques mises en place au nom du dogme néolibéral. Depuis Maastricht, cette politique s'accélère, les Traités européens n'ont eu de cesse que de répondre à ce dogme. Elle incarne la précarité, le chômage, l'absence d'avenir pour des millions d'européens. Au nom de la concurrence libre et non faussée, l'UE a laissé détruire les services publics, ouvert ses portes aux lobbies de la finance et des multinationales. Elle prône le dumping social en son sein : la mise en œuvre de diverses « Loi régulant le travail » telle que la Loi Travail à travers plusieurs pays européens constitue un bon exemple du dumping social pratiqué. L'Europe a démissionné devant la crise des réfugiés, qu'elle laisse mourir en Méditerranée ou dans des camps de rétention à l'intérieur de ses frontières. Depuis que l'UE s'est accordée avec la Turquie pour renvoyer sur son sol les réfugiés, les îles grecques se sont transformées en centres de rétention à ciel ouvert, lieux d'attente d'un départ vers la Turquie. L'UE a oublié ses valeurs fondatrices de paix et de respect des droits humains.

L'Europe a lié son destin aux Etats-Unis et projette de renforcer cette allégeance avec le TAFTA. Négocié dans le plus grand secret depuis mi-2013, l'accord TAFTA vise à supprimer les barrières commerciales et réglementaires entre l'UE et les États-Unis pour créer une vaste zone de libre-échange. Manuel Valls a estimé dimanche 26 juin devant des militants PS qu'« *il ne peut pas y avoir d'accord de traité transatlantique* ». Cet accord, « *ne va pas dans le bon sens* », a annoncé le premier ministre. Le gouvernement aurait-il peur que les limites du supportable soient en train d'être dépassées pour les Français? Dans le même temps Washington demande que le TAFTA soit conclu avant la fin 2016 !

Le rejet de la finance incarnée par l'Europe et de l'immigration a entraîné un glissement vers l'extrême droite. Nous vivons une période grave pour notre continent. Il ne faut pas que les choix à venir se résument à un capitalisme ultra-libéral ou à un capitalisme ultra-nationaliste. Les salariés ont besoin d'une Europe fondée sur la justice sociale. Le vote du 23 juin est un vote de défiance, qui exprime une profonde fracture sociale. La réalité de l'Europe, ce sont les politiques d'austérité, les gouvernements constituant l'Europe ne veulent pas lutter contre les inégalités.

La dénonciation du populisme ne résout rien, ce ne sont pas eux qui sont à l'origine des problèmes, ils les exploitent. Les fossoyeurs de l'Europe sont ses gestionnaires à courte vue qui depuis 20 ans, contribuent à notre perte. Ces élites installées dans leurs certitudes ne comprennent rien au printemps des peuples qui depuis 2011 envahissent les places du monde entier. Mais les choses sont loin d'être simples tel que le montre les résultats des législatives en Espagne qui maintiennent le pays sans majorité politique avec une droite en tête.

Que va-t-il se passer maintenant ?

L'application de l'article 50 du traité de l'Union européenne ouvre la possibilité à tout État membre de *décider de se retirer de l'Union en notifiant sa décision au Conseil européen. Cette notification enclenche une période de négociation qui doit déboucher sur un accord régissant les futures relations entre l'État sortant et l'Union européenne.*

Le Brexit va engager le Royaume-Uni dans une voie incertaine, dangereuse pour l'intégrité de son territoire. En effet l'Écosse et l'Irlande du Nord, toutes deux pro européennes, menacent de faire scission. L'Écosse a voté à 62 % pour le « Remain », quant aux nationalistes irlandais anti-brexit, ils appellent à la réunification de l'île.

Les agences de notation Standard and Poor's et Fitch ont dégradé la note de la dette du Royaume-Uni: elle passe du triple A, la meilleure possible, à AA, deux crans en-dessous. Les bourses ont fortement baissé, et le CAC 40 clôture en diminuant de 3 % mardi 28 juin.

L'idée qui court depuis vendredi dernier est que, finalement, on pourrait continuer avec l'Angleterre comme si de rien n'était... Angela Merkel, François Hollande et Matteo Renzi réunis à Berlin lundi 27 juin, ont dit travailler à une proposition pour "donner une nouvelle impulsion" au projet européen. La chancelière allemande a par ailleurs affirmé que les trois pays étaient opposés à des négociations avec Londres avant que le Brexit soit formalisé. Hollande a appelé à "ne pas perdre de temps" pour le départ du Royaume-Uni.

Nous sommes rentrés dans une zone de turbulence à l'échelle européenne, ce n'est pas l'affaire LuxLeaks qui va redonner espoir en cette Europe. Mercredi 29 le verdict est tombé sur le procès qui se tenait au Luxembourg dans l'affaire LuxLeaks. Les lanceurs d'alerte ont permis le Luxleaks, dévoilant nombre d'accords fiscaux secrets entre des multinationales et le Luxembourg. Pourtant, Antoine Deltour et Raphaël Halet ont été condamnés à respectivement 12 et 9 mois de prison avec sursis et 1500 et 1000 euros d'amende. C'est pourtant grâce aux informations révélées par Antoine Deltour que les citoyens européens ont eu la preuve que le Luxembourg est le centre d'une vaste machine pompant les ressources fiscales de ses partenaires européens. Cette condamnation déshonore le Luxembourg.

En France, l'actualité sociale est très lourde.

Mardi 28 juin, nous avons la 11ème journée d'action contre la loi travail avec des manifestations partout sur le territoire qui ont réuni plus de 200 000 personnes dont 55 000 à Paris, avec un dispositif policier extrêmement renforcé ; des points de filtrage et des fouilles systématiques aux abords du cortège.

Cela fait plus de quatre mois que 7 organisations de syndicats et d'associations étudiantes manifestent contre la loi travail. Pendant ce temps le projet de loi poursuit son cheminement parlementaire, le texte, profondément remanié a été adopté mardi 28 juin par un Sénat à majorité de droite. Il doit être de nouveau examiné par l'Assemblée nationale à partir du 5 juillet.

Pendant ce temps le Medef continue son travail de destruction des droits en annonçant mercredi 29 juin ne pas vouloir mettre en œuvre le compte pénibilité soit disant trop compliqué à mettre en œuvre. Il a aussi fait échouer le 16 juin les négociations sur les règles de la convention de l'Unedic après quatre mois de tractations tendues. Le gouvernement a été contraint de proroger la convention actuelle.

Les mouvements sociaux depuis le début contre la loi travail sont marqués par des manifestations importantes qui si un temps ont pu paraître moindre, se sont renforcées par la suite avec des relais au niveau des diverses branches professionnelles. La manifestation nationale du 14 juin a rassemblé plus de 1 million 3 participants dans les rues de Paris et des grandes villes, la démonstration de force du mouvement social a été de très grande ampleur. Cette réussite a été occultée par les médias ne traitant que des violences des casseurs et parlant « de terrorisme syndical » à propos des dégradations de l'hôpital Necker...

L'exécutif a adopté un discours brutal, insultant et menaçant, en particulier vis-à-vis de la CGT. Le passage du premier ministre dans les studios de France Inter au lendemain des manifestations du 14 juin nous a montré un homme vindicatif. Manuel Valls s'est livré à un exercice ignoble : réussir dans un même discours à associer la CGT coupable d'une bienveillance ambiguë vis-à-vis des casseurs qui ont « dévasté » l'hôpital qui justement soignait ce jour-là l'orphelin des deux policiers lâchement assassinés à Magnanville !

Il est d'ailleurs à déplorer que de nombreux camarades soient arrêtés lors des manifestations alors qu'ils ne commettent aucune infraction. Des gardes à vue s'en suivent avec parfois des condamnations. Aussi, la CGT avec d'autres organisations va demander l'ouverture d'une enquête parlementaire sur la gestion de l'ordre public et l'attitude du parquet dans les réquisitions lors des procès.

Mais voilà, ces insultes et les menaces d'interdire les manifestations n'y font rien. Selon un sondage IFOP pour Dimanche Ouest-France du 18 juin, 60 % des Français considèrent « justifié » le mouvement contre la loi Travail et ce malgré les violences lors de la manifestation parisienne du 14 juin. « On peut penser que le gouvernement, engagé dans un bras de fer avec la CGT, comptait sur un retournement ou à défaut sur une érosion du soutien de l'opinion vis-à-vis de la contestation », souligne l'institut de sondage. « Or, ce phénomène ne s'est pas produit ni à la suite du blocage des raffineries et des dépôts de carburants, ni à l'annonce de la poursuite des grèves et des manifestations au lancement de l'Euro de football, ni donc suite aux nouvelles scènes de violence de ces derniers jours ». Ainsi, malgré le matraquage médiatique qui tente de criminaliser la CGT et les mouvements sociaux en parlant de « prise en otage » des Français, ceux-ci ne sont pas dupes des manipulations gouvernementales.

Ces deux derniers mois l'économie du pays a été ébranlée avec des grèves dans les transports, les docks, les raffineries, les centrales nucléaires et bien d'autres secteurs tels que des services de ramassage d'ordures ménagères par exemple. La détermination de la CGT, de ses militants restent sans faille malgré le lynchage médiatique que nous subissons. Le gouvernement a déclaré la guerre au mouvement social et la CGT. Plus la mobilisation est visible, plus le rejet de la loi travail s'ancre dans la population, plus le gouvernement campe sur ses positions, refusant toute modification du texte et menaçant même d'interdire les manifestations.

Avec le 49.3, le refus de négocier, le gouvernement interdit un débat sur le sens et la finalité d'une réforme ou sur des propositions alternatives.

Valls a tout tenté sauf le dialogue social. Les menaces, l'intimidation avec la débauche de forces de police, l'injure contre la CGT et pourtant il n'a toujours pas réussi à faire avaler la casse du Code du Travail à une opinion rétive.

Autre sondage Harris Interactive pour LCP-Assemblée nationale remontant au 19 juin, publié dimanche, plus de deux Français sur trois (67%) se disent opposés au projet de loi Travail.

La semaine passée, l'exécutif a réussi à s'aliéner à peu près tout le monde en prétendant interdire les manifestations sociales contre la réforme du Code du Travail. Jamais, depuis Charonne en 1962, un gouvernement n'avait osé bafouer le droit constitutionnel de manifester. C'était sous Papon, alors préfet de police de Paris. Cette violation régaliennne témoigne du niveau de régression et répression sociales où nous conduisent l'autoritarisme et les tactiques politiciennes gouvernementales.

Le Premier ministre et le gouvernement jouent avec le feu depuis des semaines. Les violences que viennent de subir la CFDT et la CGT dont les sièges ont été attaqués, les insultes et les coups que subissent les militants du service d'ordre lors des affrontements avec les casseurs, les dégradations de biens privés et publics sont la résultante de l'attitude rigide du gouvernement et de son premier ministre.

Le secrétaire général de la CFDT a déclaré, le 28 juin, à la veille de rencontres entre organisations syndicales et Manuel Valls, qu'un recul du gouvernement sur le projet de loi travail serait une "profonde erreur". Il a souligné que la CFDT "serait en travers de la route" si le gouvernement n'allait pas jusqu'au bout sur ce projet de loi. Interrogé sur une éventuelle modification de l'article 2, Laurent Berger a souligné qu'évidemment, si on touchait à cet article, la CFDT serait vent debout ! Il faut noter que la centrale de Berger est de plus en plus en plus isolée sur ce sujet, la CFCT à l'issue de son congrès s'étant prononcé contre la loi Travail, et l'UNSA ayant des débats houleux en interne sur le maintien de son soutien à ce texte. Finalement, la rencontre entre les OS et le gouvernement mercredi a satisfaite la CFDT et la CGC qui se satisferaient d'amendements tendant à préciser le rôle des accords de branches, sans changer l'article 2.

Droit du travail en France et en Belgique même combat !

En Belgique la loi travail s'appelle loi Peeters elle a pour objectif de « réformer » le marché du travail... Le vice-premier ministre belge qui a donné son nom à cette loi et explique ses futurs bienfaits en des termes sans ambiguïtés « La production, le chiffres d'affaire et la marge bénéficiaire doivent être accrus, tandis que les coûts doivent être réduits ». Les ingrédients sont toujours les même : remise en cause du temps de travail hebdomadaire, ajout d'heures supplémentaires, calcul de la durée moyenne du temps de travail sur 6 ans... Le 24 juin était un jour de grève dans toute la Belgique pour s'opposer à la loi Peeters. A noter qu'en Italie la loi travail s'appelle Le "Jobs act".

Alors que le gouvernement s'arque-boute sur sa position, cette longue mobilisation ne s'arrêtera pas là, une nouvelle manifestation est prévue le 5 juillet jour du retour du texte à l'assemblée. Des mouvements ciblés seront organisés durant l'été et à l'automne nous serons de retour.

La loi Travail concerne aussi la fonction publique bien sûr, nous allons notamment être affectés au niveau du temps de travail. Le code du travail concerne tous les salariés pour le temps de travail. Ainsi les fonctionnaires d'état seront impactés sur la possibilité de modulation du temps de travail, sur la durée de congés en cas de décès ou maladie grave du conjoint, des père, mère et des enfants. La durée maximale journalière pourra passer à 12h. La durée maximale hebdomadaire pourra passer de 44 à 46h pour une période passant de 12 à 16 semaines. Les 11h de repos obligatoires par 24h pourront être fractionnés. Les temps d'astreintes pourront être considérés comme du temps de travail effectif et pourront être décomptés des temps de repos.

La santé et la sécurité au travail dans la fonction publique seront aussi impactées. Cela concerne les obligations de l'employeur, les principes généraux de prévention, les droits d'alerte et de retraits, la pénibilité, la formation, les femmes enceintes, les CDD, etc. Le projet de loi remet en cause le principe de la visite médicale, pour chaque salarié, par un médecin du travail. La visite médicale d'embauche est transformée en une visite d'information.

Le gouvernement durcit son attitude face aux organisations syndicales contestataires de la loi travail au niveau de la fonction publique en particulier.

Après un courrier de l'intersyndicale de la fonction publique à la Ministre de tutelle pour être reçu sur le périmètre de leurs revendications, celle-ci après avoir tardé à répondre, a finalement répondu par la négative, les syndicats de fonctionnaire ne seront pas reçus... car les dossiers auraient déjà fait l'objet de réunions avec le ministère de la fonction publique.

Une perspective d'action dans la Fonction publique en septembre semble plus que nécessaire. Il faut une réponse forte de la part des agents de la fonction publique pour dire que l'on n'accepte pas le refus de dialogue, le refus d'ouvrir des négociations sur les points ciblés sur le courrier :

- Revalorisation du point d'indice,
- Abrogation du RIFSEEP,
- Lutte contre la précarité,
- Projet de loi de finance de 2017,
- Rapport Laurent sur le temps de travail

...

Nous avons essuyé le même refus d'être reçu le 14 juin par le ministère de l'ESR. Nous avons dans le cadre d'une intersyndicale recouvrant le périmètre de l'opposition à la loi travail demandé à l'occasion d'un rassemblement devant le ministère de l'ESR à être reçu pour parler du budget de l'ESR, de précarité et de RIFSEEP.

Dans le cadre de nos actions contre la Loi travail la campagne de votation qui a été un succès auprès des personnels de nos établissements là où cette démarche a été menée. Les remontés que nous avons eu des régions sont mitigés, certaines régions ont fait ce travail tandis que d'autres ne nous ont pas fait remonté d'éléments sur la votation.

Le travail sur notre champ :

La loi travail avec les manifestations et les votations c'est aussi notre champ comme je viens de le démontrer plus haut mais pas que...

L'épisode des coupes budgétaires dans les organismes de recherche et le retro pédalage du président de la république fin mai, sont un bon exemple de l'attitude irresponsable de ce gouvernement. En effet un décret présenté à l'Assemblée nationale prévoyait fin mai l'annulation de 134 millions d'euros de crédits dans plusieurs organismes : le CEA, le CNRS, l'INRA, l'INRIA. Les conséquences pour un établissement comme le CNRS avec 50 millions de coupe budgétaire auraient pu se traduire par des suppressions de postes IT pour la campagne 2016. François Hollande a reçu 6 prix Nobel le 30 mai 2016, pour leur annoncer l'annulation du retrait des 134 M€ au budget des organismes de recherche, après que toute la communauté scientifique mais aussi les syndicats aient tous vivement protestés en rendant l'affaire publique. Cependant les coupes de 122 millions pour les universités ont été maintenues. La réponse du Président de la république ne répond pas à la situation de crise dans laquelle la recherche est plongée. Les difficultés de la communauté face à des salaires et des conditions de travail très dégradées ne pourront être satisfaites ainsi. Si chacun s'accorde à louer l'importance d'une recherche scientifique forte pour l'avancée des connaissances et la prospérité du pays, nul ne doit ignorer l'importance de la précarité dans nos laboratoires et les salaires indécentes des personnels de la recherche publique. Les chiffres de la précarité viennent d'être annoncés par le ministère de l'ESR : hors CROUS c'est 33,3 % de précarité pour les universités et les organismes de recherche avec les CROUS cette précarité monte à 37,8 %.

Le syndicat a entrepris depuis plusieurs mois un travail de réflexion sur la revalorisation de nos carrières, il nous est pour l'instant impossible de trouver des interlocuteurs ministériels pour traiter de ce sujet. Alors qu'il est à l'ordre du jour dans les négociations à l'heure actuelle dans le cadre du PPCR. Nombres de ministère ont traité ce

sujet et acté une revalorisation des carrières pour les catégories A ce printemps 2016. Même notre ministère vient de traiter le dossier pour les enseignants et les agrégés. Le calendrier de l'administration publique prévoit le traitement des carrières des catégories A au premier semestre et des A+ au deuxième semestre. Comme rien n'arrivait dans l'agenda social de notre ministère de l'enseignement supérieur et recherche, nous avons frappé à la porte de la fonction publique. Sachant que les catégories A dites « typique » qui correspondent par exemple aux attachés et aux attachés principaux d'administration ont déjà été traitées par la fonction publique d'état. Les textes prévoient que les catégories dites « atypiques » soient traitées par les ministères de tutelles. Les corps des AI, IE et IR sont des corps atypiques qui devraient donc en théorie être traités par notre ministère qui ne fait rien !!! Malgré de multiples réunions dans le cadre des groupes de travail ce sujet n'a jamais été traité. Aussi, nous avons demandé aux camarades CGT de la fonction publique d'interpeler la DGAFP (direction générale de l'administration de la fonction publique) pour faire bouger les choses.

Cette démarche semble porter ces fruits, une réunion de coordination est prévue le 20 juillet à la DGAFP pour parler de l'harmonisation au sein de la fonction publique d'état des revalorisations des carrières pour les catégories A dites « atypique ». Nous comptons sur cette réunion à laquelle nous participerons pour plaider pour des carrières des IE de notre ministère similaires au reste de la fonction publique. Un cadrage des catégories A dites atypiques devrait à cette occasion se faire de manière transversale au sein dans la fonction publique. Ce cadrage est indispensable si nous voulons faire bouger les grilles indiciaires dans notre ministère.

Nous avons déjà discuté de ce sujet au mois de janvier, nous remettons le couvert aujourd'hui car nous devons réfléchir tous ensemble sur l'évolution de nos carrières. Je n'entrerai pas dans le vif du sujet, je rappellerai ici notre démarche: obtenir une revalorisation des IE en se basant sur les grilles des attachés et attachés principaux qui ont le même niveau de recrutement mais qui ont une meilleure carrière l'échelon terminal des attachés principaux étant de 821 après passage au PPCR, contre 673 pour les IE1 actuellement! Je fais volontairement la comparaison entre IE1 et attaché principal car le grade d'attaché principal recouvre les deux grades IE1 et IEHC, ils n'ont donc pas de barrière dans leur progression de carrière.

Il faut savoir que le RIFSEEP n'est pas non plus traité dans l'agenda social, juste à la marge avec une présentation des minima ministériels (ridiculement bas) et de la cartographie des groupes de fonction. L'information majeure donnée sur le RIFSEEP dans le cadre de l'agenda social concerne l'absence d'enveloppe supplémentaire au passage à ce nouveau régime indemnitaire. A ce jour nous ne savons toujours pas si notre ministère sera exempté du RIFSEEP !

Dans ce contexte revendicatif difficile, une intersyndicale avec la FSU et Solidaire a décidé d'une journée d'action le 6 juillet. Sous le titre « Le MENESR ne défend pas ses personnels de l'enseignement supérieur et la recherche » Nous lançons le 6 juillet une campagne d'information et de revendications organisée autour d'une présentation du contexte et des enjeux. Cette campagne fera l'objet d'une présentation publique le 6 juillet, date de clôture de l'agenda social, afin de porter ensemble nos revendications au plus haut niveau.

Nous voulons :

La résorption de la précarité :

- **Par un plan de recrutement** qui permettent de titulariser 10 000 contractuels par an dans les universités et les organismes jusqu'à résorption complète des contrats à durée déterminée sur fonctions permanentes.
- **Par l'application la plus large possible de la loi Sauvadet dans l'enseignement supérieur et la recherche**

La revalorisation des salaires des personnels de l'ESR : les salaires ne reconnaissent plus les qualifications. Pour certaines catégories, les bas de grilles décollent à peine du SMIC. Tous les agents subissent des pertes de pouvoir d'achat cumulées depuis des années du fait du décrochage du point d'indice par rapport à l'inflation depuis la désindexation de 1982. Mais en plus les personnels de l'ESR subissent une injustice salariale grave : leurs salaires sont parmi les plus bas de toute la Fonction Publique (de l'ordre de 30 % de moins), leurs carrières sont à la traîne...

La revalorisation des grilles indiciaires de l'ensemble des personnels des universités et des organismes de recherche.

Nous revendiquons des mesures immédiates concernant les primes : pour les personnels ingénieurs et techniciens, le RIFSEEP doit être abandonné ; pour les chercheurs des organismes de recherche: la PEDR doit être immédiatement supprimée et la masse salariale correspondante répartie sur l'ensemble des chercheurs ; pour tous, il faut une revalorisation substantielle des niveaux de primes, pour combler les écarts avec le reste de la Fonction Publique, avant de les intégrer au salaire.

Sans augmentation du budget récurrent des organismes, aucun plan de recrutement ni aucune revalorisation salariale ne pourront être engagés. Ce serait entériner le déclin de l'enseignement supérieur et la recherche publique en France.

Nous demandons dès 2017, une loi de programmation de l'ESR, avec un financement en augmentation de 3,5 milliards d'euros par année pendant dix ans pour atteindre l'objectif de 1% du PIB pour la recherche publique. Pour cela, nous lançons une campagne revendicative en septembre. En attendant les camarades de la région parisienne doivent venir participer à la journée du 6 juillet. Elle commencera dès le matin par une action coup de poing qui suivra une conférence de presse et se poursuivra l'après-midi par une assemblée générale de lancement de la campagne d'information. Venez nombreux mercredi 6 juillet 2016 14 h Jussieu Amphi 25 tour 25. Tous les camarades de la région parisienne bénéficiant d'heures de décharges syndicales se doivent de se libérer pour participer à cette journée !

Nous aborderons le travail revendicatif prévu pour la rentrée dans les débats cet après-midi. Partout au mois de septembre, il nous faudra tenir des assemblées générales pour porter nos revendications. Nous avons au niveau national, à chaque moment de nos démarches, à travers la demande de participation à la journée du 6 ou plus généralement lors de constitution d'un groupe de travail sur les carrières, associé les autres syndicats de la FERC de l'ESR à savoir la FERC sup et la CGT Inra. Ils ne répondent pas à nos demandes de travailler ensemble sur ce sujet qui devrait pourtant être au centre des revendications de tout syndicaliste. Comment ne pas chercher l'amélioration des carrières et des salaires des agents ? Nous ne désespérons pas d'arriver à rassembler plus largement au sein de la CGT sur des revendications communes. Nous comptons sur vous qui en région travaillez avec les autres syndicats locaux de la FERC pour porter des justes revendications salariales avec toute la CGT de l'ESR en mettant en place des AG conjointes. Nous serons ouverts pour travailler avec tous, même si pour l'instant nos messages restent sans réponse, nous pensons que le temps nous donnera raison et que la CGT se retrouvera sur ce champ revendicatif.

Je reviendrais un moment sur la journée d'études d'hier sur le fonctionnement des CHSCT : très fructueuse en échanges, elle a permis de parler des dysfonctionnements des CHSCT surtout au CNRS. Il ressort de cette journée que nous devons travailler davantage à la cohésion entre le travail en région et au niveau national. Il faut renforcer un réseau à travers la liste CHSCT, il faudrait que les ordres du jour et un bref compte rendu des CRHSCT soient systématiquement postés sur cette liste par les camarades en région pour permettre à la coordination au niveau national de faire une synthèse des problèmes rencontrés et ainsi avoir un meilleur partage des expériences. Une réunion des mandatés dans les CRHSCT semblent nécessaire pour continuer ce travail cet automne. Il faut que tous les camarades siégeant dans les CHSCT soient formés. Nous devons faire remonter à nos camarades de la CGT fonction publique les difficultés rencontrées dans nos établissements pour que le ministère de la fonction publique en soit informé. Plus de 40 camarades ont participé à cette journée d'étude : ce fut un véritable succès !

Je terminerai ce rapport, beaucoup trop long, par les élections au comité national du CoNRS qui se déroulent en ce moment. Je ne doute pas que vous tous ici présents dans cette salle, avez déjà votés, si vous avez été étourdis, dès votre retour pensez à poster votre enveloppe. Mais il faut aussi faire campagne auprès de vos collègues pour les appeler à voter pour le SNTRS-CGT. Nous allons avoir besoin de toutes les voix, les nôtres d'abord mais aussi celles de tous les sympathisants et de toutes les personnes qui apprécient en local votre travail et plus généralement les actions de la CGT. En ce temps de bashing intensif contre la CGT, nous devons nous serrer les coudes et militer avec toute notre conviction. Nous pouvons être fiers et fière d'appartenir à la confédération générale du travail.

CSN du 30 juin 2016 - Présentation du bilan 2015

Résumé de la présentation faite par Sophie Toussaint-Leroy, Trésorière nationale devant le CSN.

Le rapport intégral et les bilans donnés en séance sont disponibles sur demande au secrétariat du SNTRS-CGT.

GENERALITES ORGANISATION ET TRESORERIE

Données chiffrées concernant les effectifs et les rentrées de cotisation : récapitulatif de syndicalisation et les rentrées de cotisation sur la période 1997-2015 ; évolution sur les dix dernières années, par établissement et section ; adhésions et démissions et cotisations par section pour l'année 2015.

On constate une baisse de 1% du nombre d'adhérents. Le principal motif de démission est le départ à la retraite. Le nombre d'adhésions ne compense pas les départs.

Cette baisse se répercute sur le montant des cotisations perçues, contrairement aux années précédentes où ce montant augmentait régulièrement.

En comparaison avec 2014, baisse de 3.75% du nombre des adhérents au PAC. Le nombre des adhérents manuels a diminué dans les mêmes proportions. On constate des difficultés pour percevoir ces cotisations, certains adhérents n'ayant réglé aucune cotisation en 2015.

Le nombre total de FNI a diminué de 3%.

Le rapport timbres/FNI est stable, à 10,25, il faut donc poursuivre l'effort, pour faire rentrer les cotisations manuelles et les impayés.

La mise à jour des indices des adhérents permettrait de limiter la baisse du montant des rentrées de cotisations. Cela passe par la mise à jour des cartes d'adhésion. Fin 2015, moins de 50% des adhérents avaient renvoyé leur carte d'adhésion de l'année.

Un petit rappel sur la répartition des cotisations : 10% restent aux sections, et 90% reviennent à la trésorerie nationale. Sur ces 90%, le syndicat reverse les contributions à la Confédération, l'UGICT, l'UGFF, la FERC, et le champ territorial, via COGETISE. Pour 2015, ces reversements représentent 48,78% du montant des cotisations reçues par le syndicat national. Seule la part qui reste au syndicat après les reversements Cogetise apparaît au bilan.

BILAN FINANCIER 2015

Ont été présentés et commentés les documents suivants :

1. Compte de résultat et bilan consolidé

Le résultat de l'exercice fait état d'un déficit de près de 4 550€ lié à l'organisation du congrès en janvier 2015.

Les années de congrès sont toujours déficitaires (en 2011 le déficit était de 17794€, déficit compensé sur les deux exercices suivants). Ce déficit pourra aisément être compensé en 2016.

2. Compte de résultat et bilan des sections

Le résultat de l'exercice 2015 des sections fait état d'un déficit de 20 024 €, ce qui est prévisible une année de congrès. En 2011, année du précédent congrès, le déficit des sections s'élevait à 22 952€.

Les recettes, principalement les cotisations et les subventions, sont en légère baisse par rapport à 2014 : cotisations -1%, subventions -9%.

Les dépenses sont, par ordre d'importance :

La participation au congrès représente 47 % des dépenses des sections pour l'année 2015.

Les frais de mission, qui concernent les déplacements dans le cadre de l'activité locale, sont en baisse, à 12 790€. Les sections ou régions qui ont le plus de frais de mission, déplacements et réception sont : la section nationale INSERM, la région Provence, la section Alpes et la section Midi-Pyrénées.

Les frais bancaires sont en augmentation de +2%. En lien avec la facturation de frais de clôture de compte, de duplicata de relevés de compte et la gestion d'un chèque sans provision sur des comptes de la Banque Postale.

Vient ensuite l'achat de petit équipement et fournitures de bureau en baisse de près de 6%. Il s'agit l'achat de téléphone, micro-informatique, mobilier et papeterie. Ces dépenses concernent principalement trois sections : la Région Provence, la section nationale Inserm et la section CNRS Lyon.

Viennent ensuite les frais de presse, documentation et de tirage : en hausse de 4%, pour les abonnements à Vie Nouvelle, la NVO, le Peuple.

Ensuite, les actions de solidarité qui concernent 11 sections : collecte pour frais de justice, soutien d'associations de jeunesse populaire et soutien aux grévistes.

Les frais de justice: concernent la section de Montpellier pour un recours au tribunal administratif et la section de l'IRD pour un conseil juridique.

Les frais postaux et de téléphone : sont en forte baisse - 47% par rapport à 2014.

Enfin, les frais engagés à l'occasion de formations syndicales : pour les sections IRD et Midi-Pyrénées.

3. Compte de résultat et bilan du syndicat national

L'exercice 2015 au niveau national est excédentaire de 15 474€.

Les produits du syndicat national proviennent des cotisations, de la contribution de l'INSERM, des apports des sections au national, et de la contribution de l'UGFF aux frais de formation. Et, en 2015, la participation des sections au congrès.

Par ailleurs, dans le cadre du droit syndical, le CNRS met à disposition du syndicat, en plus des locaux, une allocation annuelle, sous forme de droit de tirage sur des crédits de subvention d'Etat, gérés par la Délégation régionale Paris-Villejuif. Ces crédits n'entrent pas dans le bilan comptable.

Détail des principales recettes, par ordre d'importance :

Les cotisations, dont le montant est en baisse de -1%.

L'apport de la section INSERM, à même hauteur que les années précédentes, pour participation à l'hébergement et au fonctionnement au siège national à Villejuif.

Les dons internes correspondent à la remontée au niveau national du solde de la section IAP.

Le remboursement de formations syndicales, 1659 €, correspond à la participation annuelle versée par l'UGFF pour le montage de nos actions de formation.

Pour ce qui concerne les dépenses au niveau national :

Afin de ne pas fausser les pourcentages, la dépense « congrès », qui n'intervient que tous les trois ans, et qui fait l'objet d'un bilan à part n'est pas prise en compte.

Par ordre d'importance :

Les frais de personnel pour les deux salariées du syndicat, représentent 61% des dépenses 2015. Ce montant comprend les salaires, les cotisations patronales et les frais de formation.

Les frais de missions représentent 29 % des dépenses. Nous avons réuni sept fois la commission exécutive. Les frais de mission des membres du Bureau national sont restés stables, sachant que 6 membres du BN ne résident pas en région parisienne. Des camarades du BN se sont déplacés pour animer des AG ou des réunions à Lille, Montpellier, Grenoble, Nancy, Nantes, Marseille et Rouen. Le syndicat a financé également les missions liées à la préparation de trois CA du CAES du CNRS, de deux réunions des élus en CAP, d'une réunion des élus au Comité national, d'une réunion du groupe de travail « communication » et la tenue de trois Commissions financières de contrôle.

Les dépenses de formation syndicale sont en baisse par rapport à 2014 car nous n'avons tenu qu'une journée d'étude. En plus de cette journée d'étude, le syndicat a financé des stages de formation en région, animés par

Daniel Steinmetz, Michel Pierre et Jacques Audin, et sept camarades ont suivi des formations organisées par la FERC ou l'UGFF.

Deux postes ont connu une augmentation importante par rapport à 2014 : la ligne sous-traitance et la ligne affranchissement. Cela est dû à un transfert de charges des frais de routage et d'affranchissement des BRS n° 480 et 481. Ces frais sont habituellement pris en charge sur la subvention attribuée par le CNRS.

En 2015 la subvention CNRS a servi à régler la location du photocopieur, l'achat du papier pour le BRS, les fournitures de bureau, le routage de 5 BRS et l'envoi postal de 7 BRS (dont 2 de l'année 2014), les frais d'affranchissement, de téléphone, d'audioconférence et l'achat de petit matériel informatique. Les années précédentes, toutes les dépenses liées au BRS étaient payées sur les crédits sociaux.

4. Bilan du Congrès de janvier 2015 à Sète

Le coût du mandat a été calculé à 24 €, en baisse de 1 € par rapport au congrès de 2011.

Le bilan du congrès est en **excédent de 871 €**.

Compte rendu de la CNAS du Mercredi 18 mai 2016

Présents

Représentants du personnel

J-F Launay SNTRS CGT

B. René SNTRS CGT

D. Saupin SNTRS CGT

Agnès Ranger-Gourbil SNPREEES-FO

C. Boukari SNPTES Recherche

M. Baaden SNCS-FSU

Patrick Guedj SNCS-FSU

Vincent Jomelli SNCS-FSU

P. Baroni SNIRS CGC

S. Laplace SGEN-CFDT

A. Zerouki SGEN-CFDT

Antonio Serpa Sud Recherche EPST

Représentant l'administration

I. Longin, adjointe du DRH

Experts désignés par l'administration

C. Quilgars, Responsable du service développement social

M. Cartier, Chargée de la restauration au service développement social

G. Sabat, Service développement social

D. Le Fur, Responsable des RH de la DR2 (Paris B)

Antonio SERPA Sud Recherche EPST est nommé secrétaire de séance

Questions diverses :

SNPREEES-FO : Y aura-t-il un retour sur les travaux du groupe de travail sur la restauration ?

SNTRS CGT : Dans le CR du 13/01 il est précisé que l'échange avec Polytechnique qui avait été amorcé par la DR5 doit se poursuivre car cet établissement ne souhaite pas introduire des tarifs différents pour les rationnaires. Pouvons-nous avoir un retour ?

SNIRS CGC : constate que dans l'espace restauration de Michel Ange les plafonds se dégradent ce qui est gênant en termes d'hygiène. Est qu'il va y avoir des mesures de prises?

1/ Validation compte-rendu du 13 janvier 2016

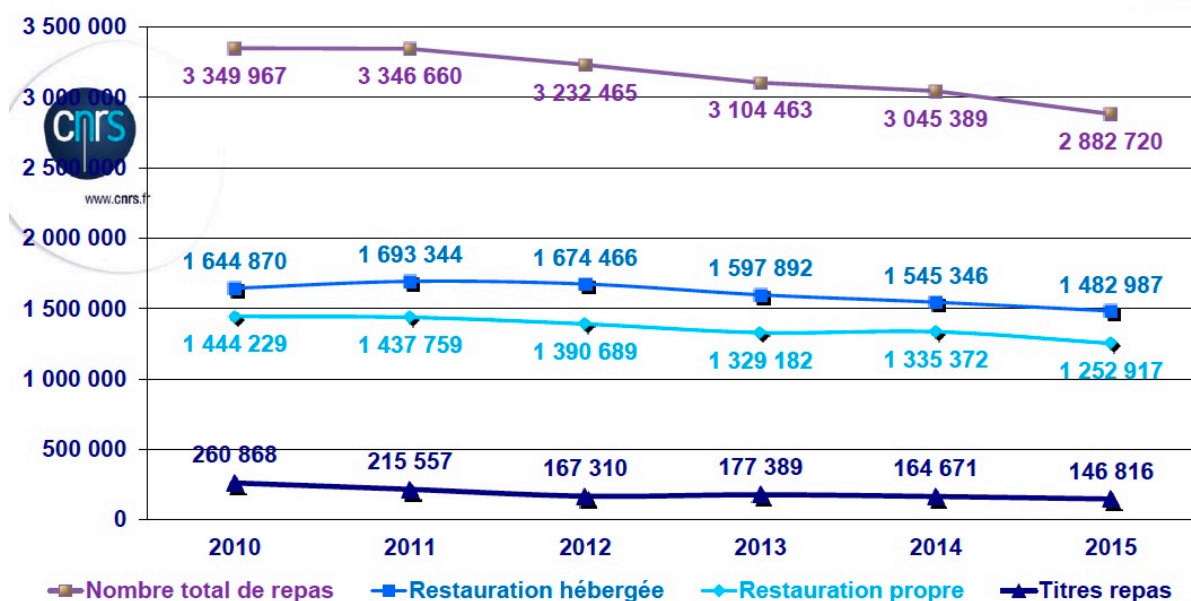
Le compte rendu est validé après quelques modifications (corrections orthographiques, suppression d'une phrase attribuée à Jean-François Launay - phrase incompréhensible y compris par l'intéressé).

2/ Présentation du bilan de la restauration sociale 2015 (Gilles SABAT)

Présentation du bilan et échange avec les OS.

Evolution du nombre de repas depuis 2010 (*diapositive 9*), le nombre est en baisse. En 2015 il y a eu 5 jours d'ouverture en moins sur tous les restaurants donc 25 000 repas en moins plus la fermeture de Montpellier.

Evolution du nombre de repas depuis 2010



9

CNRS | DRH – Service du développement social

Le 18 mai 2016

A noter une augmentation significative des repas servis à Pouchet. La présence d'un nouveau chef a semble-t-il rehaussé le niveau de qualité.

Diapositive 15 : Restauration propre, le taux de prise moyen est de 80% (Montpellier est le plus bas mais c'était des plats spéciaux pendant les travaux).

Nombre de repas servis par jour en restauration propre en 2015

Délégation	Site	Repas Servis	Jours d'ouverture	Repas servis par jour	Taux de prise plateau
Paris A	Ivy Paul Bert	19 228	249	77	79,33%
Ile-de-France Est	Thiais	19 603	241	81	78,73%
	Villejuif	34 416	237	145	79,69%
Ile-de-France Sud	Gif-sur-Yvette	147 093	252	584	80,04%
Ile-de-France Ouest et Nord	Meudon Bellevue	57 924	250	232	80,22%
	Pouchet	16 715	250	67	76,57%
Centre-Est	Nancy	90 633	249	364	80,14%
Rhône Auvergne	Villeurbanne	81 656	238	343	79,86%
Centre, Poitou Charentes	Orléans	103 828	251	414	82,04%
	Chizé	12 584	217	58	100,00%
Provence et Corse	Marseille CJA	57 209	254	225	78,89%
	Marseille OHP	1 363	247	6	100,00%
Languedoc-Roussillon	Montpellier	41 934	247	170	71,87%
	Odeillo	9 940	203	49	100,00%
Midi-Pyrénées	Toulouse	281 036	231	1 217	81,15%
Aquitaine Limousin	Talence	142 589	250	570	82,21%
Paris Michel-Ange	PMA	112 506	257	438	77,75%
Bretagne et Pays de la Loire	Roscoff	22 660	260	87	100,00%
Total		1 252 917		5 126	80,83%

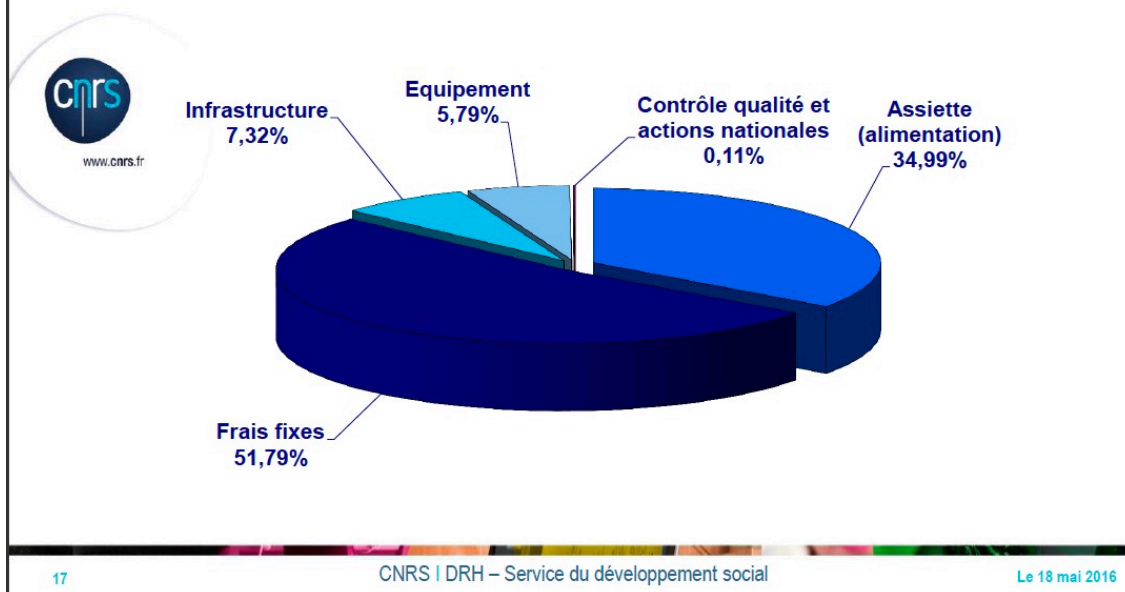
15

CNRS | DRH – Service du développement social

Le 18 mai 2016

Diapositive 17 : Coût moyen du repas, contrôle qualité et actions nationales en 2014 les dépenses étaient plus élevées car il y avait l'achat des caisses enregistreuses. Plus d'équipement en 2015 (4% en 2014).

Répartition du coût moyen du repas en 2015



Diapositive 19 : Restauration hébergée, 62 000 repas dont 47 000 en Ile de France ; la participation moyenne des agents par repas est plus élevée en restauration hébergée car certains hébergeurs ne veulent pas que le CNRS participe trop pour que leurs agents ne paient pas plus que les agents CNRS.

Evolution des dépenses de restauration hébergée

Années	Nombre de conventions	Participation CNRS	Participation agents	Coût total	Nombre repas servis	Participation moyenne du CNRS par repas	Participation moyenne des agents par repas	Coût moyen du repas
2006	132	6 930 688 €	5 386 516 €	12 317 204 €	1 588 120	4,36 €	3,39 €	7,76 €
2007	139	7 691 384 €	5 350 030 €	13 041 414 €	1 597 181	4,82 €	3,35 €	8,17 €
2008	147	7 268 865 €	5 501 874 €	12 770 739 €	1 647 496	4,41 €	3,34 €	7,75 €
2009	162	7 485 093 €	5 437 453 €	12 922 546 €	1 644 580	4,55 €	3,31 €	7,86 €
2010	177	7 571 159 €	5 808 385 €	13 379 544 €	1 644 870	4,60 €	3,53 €	8,13 €
2011	184	7 862 721 €	6 319 214 €	14 181 935 €	1 693 344	4,64 €	3,73 €	8,38 €
2012	191	7 891 976 €	6 526 238 €	14 418 213 €	1 674 466	4,71 €	3,90 €	8,61 €
2013	206	8 132 377 €	6 551 695 €	14 684 072 €	1 597 892	5,09 €	4,10 €	9,19 €
2014	197	8 030 701 €	6 503 483 €	14 534 184 €	1 545 346	5,20 €	4,21 €	9,41 €
2015	198	7 429 426 €	6 487 735 €	13 917 161 €	1 482 987	5,01 €	4,37 €	9,38 €

19 CNRS | DRH – Service du développement social Le 18 mai 2016

SNTRS CGT / SNPREEES-FO : nous constatons que la part agent augmente nettement plus vite que la part CNRS.

Administration : En restauration hébergée ce n'est pas forcément vrai sur toutes les catégories. De plus certains hébergeurs ne sont pas d'accords pour réduire la part agent comme nous le verrons pour Polytechnique par exemple.

SNTRS CGT : on constate une baisse des dépenses de restauration depuis quelques années.

Administration : Pour cette année en restauration propre la fermeture de Montpellier est une explication de cette baisse et pour la restauration hébergée nous pensons qu'un certain nombre de facture ne nous sont pas parvenues en fin d'année

3/ Point d'étape sur la mise en place du futur marché unique alloti (Mélanie CARTIER)

Calendrier sur *diapositive 2*



 Démarrage des lots : 1^{er} trimestre 2018
Notifications : fin 2017
Négociations : 2^{ième} semestre 2017
Analyse des dossiers : 1^{er} semestre 2017
Remise des offres : fin 2016;
Publication : septembre 2016
Passage en commission des achats : sept 2016
Rédaction des cahiers des charges : terminée juillet 2016

- ⊙ Pièces communes : RC + CCAP + CCTP commun
- ⊙ Pièces spécifiques : CCTP du lot, BPU, cadre de réponse

2 CNRS | Service du développement social CNAS - 18 mai 2016

11 lots (10 précédents et Montpellier)

RC : règlement de la Consultation

CCAP : Clauses Administratives Particulières

CCTP commun : Clauses techniques communes

BPU : Bordereau des Prix

On va peut-être demander dans le marché l'installation de stands sandwichs. Le prix serait de 70% du repas pour un sandwich, 1 boisson et 1 dessert (yaourt, fruit ou part de tarte). Pour le sandwich il y aurait le choix entre 3 types de pain et 3 garnitures avec une fiche recette associée.

Pour les plats on peut avoir de temps en temps des plats particuliers avec fiche recette associée (ces plats représenteraient 70% du repas), mais il faut qu'il y ait une valeur ajoutée en qualité et en quantité supplémentaire (par exemple les assiettes anglaises sont déjà à 70%). Mais pas toutes les semaines, de temps en temps seulement.

Les files d'attente ne doivent pas dépasser 3 minutes entre le service du plat chaud et le passage en caisse.

La salade verte doit être gratuite.

Pain à discrétion gratuitement par contre pour les pains spéciaux 2 boules ou 5 tranches maxi.

Il doit y avoir 1 personnel de mis pour 40 couverts.

Il peut y avoir une appli sur Smartphone pour voir le temps d'accès au restaurant (vert ou rouge suivant le monde) à suivre en direct.

Liste des viandes

4/ Analyse des documents administratifs et techniques du marché (Mélania CARTIER)

Les critères

Développement durable : Bio, proximité, circuits courts, produits lessiviels biodégradables, serviettes jetables recyclables, tickets de caisse recyclables, compostage des déchets.

Volet social : formation du personnel, emploi handicap, réinsertion, formation d'apprentis.

Dans ce marché la qualité est primordiale 65 %.

Nouveautés : meilleure définition de l'exclusivité du prestataire. En dehors des locaux qui lui sont confiés il n'a pas d'exclusivité, il peut y avoir une mise en concurrence ou le choix d'un autre prestataire (pots de thèse par exemple ou réception des laboratoires, congrès).

Négociations avec tous les candidats (plus simple et évite les recours).

Cadre de réponse technique : nouveau la proposition du plan alimentaire, il faut un menu sur 6 semaines pour équilibrer l'alimentation.

Les comités d'usagers doivent donner leur avis avant fin juillet (ou fin septembre).

Chaque comité d'usager doit donner son avis avant fin juillet dans la procédure du marché de restauration. Il faut donc être vigilant pour qu'ils soient bien impliqués dans chaque délégation régionale concernée par un ou plusieurs lots

5/ Points d'actualité

DR1 Ivry : la délégation est partie, de 110 couverts on est passé à 40 couverts.

DR1 Thiais : comité des usagers prévu en juin

DR1 Villejuif : équipe étoffée avec 2 personnes de la cuisine d'Ivry. Démarrage des prestations annexes depuis l'ouverture de l'auditorium. Groupe de travail pour changer le mobilier de la salle et de la cafétéria et à l'extérieur plus stand pilote pour les sandwiches.

DR4 Gif : contrôle le 20 avril, plusieurs revêtements de sol abîmés.

DR5 Meudon : vigilance sur les contrats de sous traitance en cours de mise à niveau.

DR5 Pouchet : comité des usagers depuis avril

DR6 Nancy : contrôle et reporting 25 février, vigilance sur la provenance des produits

DR7 Villeurbanne : contrôle le 4 mars, affichage des allergènes

DR8 Orléans : comité des usagers mars, effort à faire sur le bio, le tri et la valorisation des déchets

DR12 : travaux mai à juillet rénovation de la dalle

DR12 OHP : nombre de repas a augmenté

DR13 Montpellier : comité des usagers en avril avec la CORAS, point d'amélioration de la fluidité en test

DR14 Toulouse : comité des usagers prévu en juin

DR15 Talence : comité des usagers prévu en juin

DR16 PMA : comité des usagers en avril, les entrées sont présentées en partie avec les desserts, cela augmente le taux de prise. Problème d'infiltration au niveau des plafonds

DR17 Roscoff : travaux sur le quai de livraison

6/ Questions diverses

Polytechnique : désaccord de polytechnique pour que les personnels CNRS paient moins cher (on avait proposé une augmentation de la subvention pour le personnel CNRS).

Groupe de travail sur les tarifs de la restauration :

1ère réunion le 20 avril : présentation des objectifs et préalables, diaporama, évolution des grilles au CNRS depuis 2001, rappels des usagers par groupes, présentation de l'outil de simulation, présentation de quelques tarifs d'autres établissements, propositions d'évolution.

Autres réunions 20 mai et 8 juin.

Conclusions présentées à la CNAS de juillet (CNAS action sociale du 5 juillet).

Fin de la réunion